

· S E N A T

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1985

# RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1986, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE*

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur.

*Rapporteur général.*

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES  
(Deuxième partie de la loi de finances.)**

---

ANNEXE N° 24

**REDEPLOIEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCE EXTERIEUR  
Commerce extérieur**

*Rapporteur spécial : M. Tony LARUE.*

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Jacques Descours Desacres, Tony Larue, Jean Cluzel, vice-présidents ; Modeste Legouez, Yves Durand, Louis Perrein, Camille Vallin, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; MM. René Ballayer, Stéphane Bonduel, Jean Chamant, Pierre Croze, Gérard Delfau, Michel Dreyfus-Schmidt, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean François-Poncet, Jean Francou, Pierre Gamboa, Henri Goetschy, Robert Guillaume, Fernand Lefort, Georges Lombard, Michel Manet, Jean-Pierre Masseret, Michel Maurice-Bokanowski, Josy Moinet, René Monory, Jacques Mossion, Bernard Pellarin, Jean-François Pintat, Christian Poncelet, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Maurice Schumann, Henri Torre, André-Georges Voisin.

**Voir les numéros :**

**Assemblée Nationale** (7<sup>e</sup> législ.) ; 2951 et annexes, 2987 (annexe n° 33), 2989 (tome V), 2992 (tome XV) et in-8° 895.

**Sénat** : 95 (1985-1986)

## SOMMAIRE

	Pages
<i>I. Principales observations de la Commission</i> .....	4
<i>II. Examen en Commission</i> .....	5
<i>Avant-propos</i> .....	7
<b>PREMIERE PARTIE :</b>	
<b>LA SITUATION DE NOTRE COMMERCE EXTERIEUR</b>	
<i>Chapitre Premier.- Les résultats de 1984 confirment le redressement de nos échanges extérieurs</i> .....	
	9
I. Résultats d'ensemble .....	10
II. L'évolution sectorielle .....	11
III. Ventilation géographique.....	14
<i>Chapitre II.- La tendance récente : une stabilisation du déficit autour de 20 milliards de francs.</i> .....	
	17
I. Un mouvement de rééquilibrage moins rapide .....	17
II. Une évolution sectorielle différenciée .....	18
<b>DEUXIEME PARTIE :</b>	
<b>LES CREDITS BUDGETAIRES DU COMMERCE EXTERIEUR</b>	
<i>Chapitre premier.- Les crédits des services et organismes chargés de promouvoir nos exportations</i> .....	
	23
I. Les services de l'expansion économique à l'étranger ....	23
II. Les organismes de promotion de notre commerce extérieur .....	25

<b>Chapitre II.- Les aides financières à l'exportation</b> .....	27
I. Les bonifications d'intérêt sur crédits à l'exportation ...	28
II. La couverture des risques à l'exportation .....	30
<b>Chapitre III.- Les prêts publics à l'exportation</b> .....	33
I. La consolidation des dettes commerciales des pays étrangers .....	34
II. Les prêts du Trésor à des Etats étrangers .....	34
III. Les prêts à la B.F.C.E. pour le financement de biens d'équipements par des acheteurs étrangers .....	35

## I. OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

1°) En 1984 et pour la première fois depuis plusieurs années, les opérations gérées par la COFACE pour le compte de l'Etat présentent un solde positif (1,1 milliard de francs, contre un déficit de 3,7 milliards en 1983). Ce résultat satisfaisant s'explique par l'accélération des récupérations (accords de consolidation), le triplement des bénéfices de change, et l'accélération des délivrances de polices.

2°) On ne peut que se féliciter des récentes mesures prises en matière de contrôle des changes. Ainsi, un exportateur français pourra désormais consentir à son client étranger les délais de paiement de son choix, alors qu'ils étaient, jusqu'à présent, limités à 180 jours du fait de l'intervention obligatoire de la COFACE.

3°) L'ouverture progressive du marché chinois sera sans doute un élément déterminant dans l'évolution du commerce mondial au cours des prochaines années. A cet égard, la création de postes d'expansion économique à Shangai et Canton permettra d'affirmer la présence française.

4°) En revanche, le développement des pratiques commerciales anticoncurrentielles et des mesures protectionnistes - particulièrement aux Etats-Unis - fait peser de lourdes menaces sur certains secteurs français traditionnellement exportateurs (agriculture en particulier).

5°) Votre Commission constate que les premiers résultats de 1985 ne permettent plus d'espérer un retour à l'équilibre pour cette année, contrairement aux objectifs affichés par le Gouvernement lors de l'examen de la précédente loi de finances.

## II. EXAMEN EN COMMISSION

Réunie le 12 novembre 1985, votre Commission des Finances a examiné les **crédits du Commerce Extérieur** pour 1986.

Le Rapporteur spécial, **M. Tony Larue** a, tout d'abord retracé l'évolution récente du commerce extérieur de la France. Il a, ensuite, présenté les grandes lignes des crédits consacrés à cette action.

Pour conclure, le Rapporteur spécial a présenté quatre observations pour noter en premier lieu qu'en 1984 et pour la première fois depuis plusieurs années, les opérations gérées par la COFACE pour le compte de l'Etat présentent un solde positif.

Il s'est également félicité des récentes mesures prises en matière de contrôle des changes. Ainsi, un exportateur français pourra désormais consentir à son client étranger les délais de paiement de son choix.

Par ailleurs, l'ouverture progressive du marché chinois sera sans doute un élément déterminant dans l'évolution du commerce mondial au cours des prochaines années.

En revanche, le développement des pratiques commerciales anti-concurrentielles et des mesures protectionnistes – particulièrement aux Etats-Unis – fait peser de lourdes menaces sur certains secteurs français traditionnellement exportateurs, dans l'agriculture notamment.

**M. André Fosset** a constaté les mauvais résultats du commerce extérieur en 1985 alors que le Gouvernement avait misé sur une forte réduction du déficit.

**M. Pierre Gamboa** a certes noté une amélioration du commerce extérieur mais regretté la dégradation de nos capacités industrielles et en particulier celles des entreprises publiques.

**M. Jean Francou** a souhaité obtenir des précisions sur la part des exportations d'armes dans les résultats du commerce extérieur ainsi que sur les pays destinataires de ces exportations.

Après que le Rapporteur spécial ait rappelé les difficultés traditionnelles qui s'opposaient à l'obtention d'informations relatives aux exportations d'armements, la Commission a décidé, à la majorité, de proposer au Sénat de **ne pas adopter les crédits du commerce extérieur pour 1986.**

## AVANT-PROPOS

**Mesdames, Messieurs,**

Le redressement de notre commerce extérieur, amorcé il y a deux ans, s'est largement confirmé en 1984. La vigueur du dollar et la reprise économique chez nos principaux partenaires ont entraîné un nouveau développement de nos exportations. Il reste que ces résultats sont fragiles. Le Gouvernement doit donc les consolider grâce à une politique énergique d'aide à l'exportation.

Les crédits budgétaires et les moyens financiers prévus à cet effet restent répartis entre trois fascicules budgétaires : celui des services financiers, celui des charges communes et celui des comptes spéciaux du Trésor.

Aussi, après une brève présentation de l'état actuel de notre commerce extérieur, votre Rapporteur s'est-il efforcé de vous présenter l'ensemble des moyens financiers mis en oeuvre pour la promotion de nos exportations.

## PREMIERE PARTIE

### LA SITUATION DE NOTRE COMMERCE EXTERIEUR

#### CHAPITRE I

#### Les résultats de 1984 confirment le redressement de nos échanges extérieurs

En 1984, le **déficit** de notre balance commerciale s'est de nouveau contracté, revenant à 20,3 milliards de francs contre 48,9 milliards en 1983. Il s'agit d'ailleurs du meilleur résultat obtenu depuis 1979.

#### Résultats annuels

#### FAB/FAB

Évolution en valeur (milliards de F)	1983	1984 (1)	1984 (2)	Évolution % 1983/1984
Importations FAB	771,5	870,4	875,0	+ 12,8
Exportations FAB	722,6	850,1	850,1	+ 17,6
Soldes FAB/FAB	- 48,9	- 20,3	- 25,0	
Taux de couverture en %	93,7	97,7	97,2	

(1) Avec le coefficient de passage CAF/FAB de 4,3 utilisé en 1983

(2) Avec le coefficient de passage CAF/FAB de 3,8 utilisé en 1985.

## I. RESULTATS D'ENSEMBLE.

Entre 1983 et 1984, la croissance de nos exportations (+ 17,6 %) a été supérieure à celle des importations (+ 13,4 %). Un tel mouvement a permis une réduction de moitié du déficit de 1983 et une augmentation de près de 4 points du taux de couverture.

### 1) Le différentiel de conjoncture s'améliore nettement.

Après l'année 1982, où le différentiel de conjoncture extrêmement élevé a coûté très cher à notre balance commerciale, les années 1983 et 1984 ont été marquées par une évolution très favorable aux exportations françaises.

En effet, de 1983 à 1984, la demande intérieure française est passée d'un taux de croissance négatif (-0,5) à un taux positif (+ 0,9), c'est-à-dire un écart de 1,4 point. Mais dans le même temps, la demande intérieure des cinq principaux clients pondérés par les exportations françaises a crû de près de 2 points (de + 1,3 à + 3,2). Ainsi, le différentiel de conjoncture déjà favorable à la France en 1983 (- 1,8) s'est de nouveau élargi en 1984 (-2,3). Il est le corollaire des deux mouvements qui expliquent l'amélioration de notre solde commercial :

- la croissance de la demande mondiale, qui a permis un développement de nos exportations ;

- le profil presque plat du marché intérieur, qui ne s'est traduit que par un léger accroissement des importations.

### 2) L'évolution de la compétitivité est différente sur le marché intérieur et à l'exportation. Compétitivité des produits industriels français

	1982	1983	1984 1 <sup>er</sup> trim.	1984 2 <sup>e</sup> trim.	1984 3 <sup>e</sup> trim.
Sur le marché intérieur. . . . .	100,5	103,6	106,6	106,3	108,3
A l'exportation (7 partenaires) . . . . .	106,7	107,1	107,4	105,0	105,7

Source : Direction de la Prévision.

● **Sur le marché intérieur**, la compétitivité de la production française s'est nettement améliorée, permettant ainsi une stabilisation de la pénétration étrangère. Cette amélioration provient d'une forte augmentation des marges des concurrents en France. Elle est, cependant, d'une ampleur plus limitée avec la C.E.E.

● **A l'exportation**, la compétitivité monétaire extérieure des produits français s'est détériorée en 1984, après avoir crû jusqu'en 1983. Ce phénomène est, en partie, dû au comportement de marge des industriels français à l'exportation. La dégradation est particulièrement sensible vis-à-vis de la R.F.A.

## II. EVOLUTION SECTORIELLE

(en termes CAF/FAB)

Les deux secteurs agro-alimentaire et industriel ont contribué au redressement de notre commerce extérieur en 1984. En revanche, la facture énergétique s'est de nouveau alourdie de par la hausse du dollar. Le taux de couverture de nos importations par nos exportations est le meilleur depuis 1978 (plus de 93 %).

### Evolution sectorielle des échanges extérieurs

(en termes CAF/FAB)

	1982	1983	1984
<b>Soldes CAF/FAB (en milliards F)</b>			
Produits agro-alimentaires	+ 14,7	+ 21,5	+ 25,4
Produits énergétiques	- 177,9	- 168,7	- 187,0
Produits industriels	+ 29,2	+ 59,6	+ 96,7
Divers	+ 2,6	+ 4,0	+ 5,8
<b>Total</b>	<b>- 131,4</b>	<b>- 83,3</b>	<b>- 59,1</b>

### 1) Un excédent agro-alimentaire record

Ce n'est que depuis 1980 que nos échanges agro-alimentaires sont fortement excédentaires. L'année 1984 est marquée par un solde record des produits agro-alimentaires (+ 25,4 milliards de francs), supérieur de près de 4 milliards de francs au précédent record de 1983. Ce très bon résultat est dû principalement à la croissance du solde des industries agro-alimentaires (de 8,2 à 11,6 milliards), alors que l'excédent des produits agricoles n'augmentait que légèrement (+ 0,5 milliard de francs), pour atteindre 13,8 milliards de francs.

#### *a) Stabilité de l'excédent agricole*

La presque stabilité de l'excédent agricole est due à un équilibre entre différentes tendances :

Les **céréales**, avec une croissance de 16,6 % des exportations (alors que les importations baissent) voient leur solde passer de + 25,1 à + 29,8 milliards de francs.

Nos ventes de **vins** à l'étranger ont également progressé. L'excédent est passé de 6,9 à 8,8 milliards de francs.

Les **fruits et légumes** et la **pêche** sont demeurés à peu près stables, avec un déficit respectif de - 4,2 et - 3,8 milliards de francs ;

Le bon résultat des vins et des céréales a été contrarié par les difficultés sur les **produits tropicaux** et les **produits végétaux** : à lui seul, le poste fruits tropicaux-café-thé-cacao est déficitaire de plus de 10 milliards de francs.

#### *b) Progression des industries agro-alimentaires*

L'excédent des industries agro-alimentaires est resté très élevé, passant de 8,2 à 11,6 milliards de francs, avec une hausse de 17,1 % des exportations et de 13,6 % des importations.

Ce résultat s'explique principalement par les viandes et conserves de viandes, dont le déficit se réduit, et par le poste lait et produits laitiers dont l'excédent augmente de 1,9 milliard de francs. Les postes produits à base de céréales, boissons, alcools, tabacs continuent de s'améliorer.

### 2) La facture énergétique de nouveau en hausse.

L'évolution contraire du dollar et du prix du baril de pétrole a eu pour effet une reprise de l'aggravation du déficit énergétique qui atteint - 187 milliards de francs en 1984. La facture énergétique augmente ainsi de 11 %.

Les déterminants de cette évolution sont les suivants :

– la hausse du dollar, qui est passé de 7,62 francs en 1983 à 8,74 francs en 1984, soit une augmentation de 14,7 % ;

– la diminution du prix en dollar de la tonne de pétrole brut importé pour les besoins français (de 229 dollars à 217 dollars). Au total, le coût de la tonne de pétrole brut importé a augmenté de 8,7 %.

En volume, l'évolution reste favorable : les importations stagnent ou augmentent faiblement alors que les exportations progressent de façon non négligeable. De plus, la structure des échanges énergétiques se caractérise par une réorientation de notre approvisionnement vers le Royaume-Uni.

### **3) L'excédent industriel progresse de 37,1 milliards.**

Les échanges industriels ont poursuivi, en 1984, le redressement entamé en 1983.

Grâce à une progression des exportations de 18,5 % et des importations de 13,3 %, l'excédent industriel (y compris matériel militaire) progresse de 37,1 milliards de francs, pour atteindre 96,7 milliards de francs.

#### **● L'excédent des échanges de matières premières et demi-produits a plus que doublé.**

Un solde positif de 9,3 milliards de francs permet aux matières premières et demi-produits de réaliser leurs meilleurs résultats de la décennie avec un taux de couverture de 104,2 %.

#### **● Les biens d'équipement professionnel atteignent un taux de couverture record depuis 1980.**

Avec un excédent de + 67,9 milliards de francs, le solde des biens d'équipement professionnel s'est accru de 19,9 milliards de francs. Le taux de couverture atteint le niveau record de 142,8 %. Ce résultat est dû à la forte hausse des exportations (+ 19,2 %).

Une telle évolution reste cependant fragile. En effet, elle provient en grande partie de la hausse de 8,8 milliards de francs de l'excédent construction navale et aéronautique, qui atteint près de 20 milliards de francs, résultat presque entièrement dû à la seule aéronautique.

### III. VENTILATION GEOGRAPHIQUE

Sur le plan géographique, l'évolution la plus significative paraît être la réduction du déficit commercial à l'égard de l'O.C.D.E. (13 milliards de francs de moins qu'en 1983), alors que l'amélioration du solde avec le reste du monde est assez faible. Ce résultat est à mettre en parallèle avec l'amélioration de l'excédent industriel de la France.

Le déficit à l'égard de la C.E.E. est resté à peu près stable. L'évolution des relations commerciales avec les pays non communautaires de l'O.C.D.E. est nettement favorable, avec un déficit en recul de 13,5 milliards de francs, grâce aux progrès enregistrés sur les échanges avec les Etats-Unis.

Le déficit commercial avec le monde hors O.C.D.E. s'est légèrement réduit et provient de deux mouvements opposés : une amélioration avec l'OPEP et une dégradation avec les pays à économie centralisée et les pays en voie de développement.

#### **1) Réduction importante de notre déficit avec l'O.C.D.E.**

Notre déficit avec l'O.C.D.E. s'est réduit de plus de 13 milliards de francs, mais reste cependant élevé (- 76,2 milliards de francs).

#### **● Réorientation énergétique vers la C.E.E.**

Le déficit ne s'est pas réduit avec la C.E.E. Il s'est même légèrement aggravé de 800 millions de francs.

La cause principale de cette évolution est la réorientation de notre approvisionnement énergétique : la facture énergétique avec la C.E.E. s'est alourdie de plus de 11 milliards de francs pour atteindre 42,9 milliards de francs. Cette réorientation s'est faite au profit du pétrole britannique.

En conséquence, les échanges se détériorent avec les pays qui nous fournissent de l'énergie, c'est-à-dire avec les Pays-Bas et surtout avec le Royaume-Uni. Ce problème énergétique camoufle d'ailleurs une structure excédentaire de nos échanges avec le Royaume-Uni, à la fois en produits agro-alimentaires et en produits industriels.

Pour l'Italie, on note un retour à l'équilibre, après le déficit de 5,2 milliards de francs de 1983. Ce résultat est obtenu grâce aux produits agro-alimentaires (excédent de 18,5 milliards de francs). En revanche, le solde des biens de consommation courante continue de s'aggraver (- 17 milliards de francs).

Enfin, le déficit avec la R.F.A. est stabilisé à - 27,5 milliards de francs. La structure des échanges n'a pratiquement pas bougé, avec un bon excédent agro-alimentaire (environ 12 milliards de francs) et un fort déficit industriel (- 39 milliards de francs).

Dans l'ensemble, la France est déficitaire dans ses échanges avec tous les pays de la C.E.E., sauf l'équilibre avec l'Italie et le Danemark et un excédent traditionnel avec la Grèce.

● Avec l'O.C.D.E. hors C.E.E. on note surtout une nette réduction de notre déficit avec les Etats-Unis.

Nos échanges avec les Etats-Unis ont bénéficié de notre compétitivité à l'égard du dollar et de la reprise de la croissance américaine. Le déficit n'est plus que de 3,7 milliards de francs, ce qui est un résultat record dû à une augmentation de plus de 50 % de nos exportations (les importations n'ont crû que de 13 %).

En revanche, nos échanges avec le Japon se sont de nouveau aggravés (déficit de 14,9 milliards de francs, en augmentation de 2,3 milliards de francs par rapport à 1983). Nos exportations n'ont crû que de 8,7 %, tandis que nos importations augmentaient de 14,2 %.

● Notre solde avec les pays O.C.D.E. d'Europe hors C.E.E. est devenu équilibré, avec, entre autres, une réduction de 1 milliard de francs de notre déficit avec la Norvège et une relative stabilité avec les autres pays. La Suisse reste toujours, et de loin, notre premier excédent (+ 13,6 milliards de francs).

**2) Notre déficit avec les pays hors O.C.D.E. se stabilise autour de 21 milliards de francs.**

La réduction du déficit avec les pays de l'OPEP a été compensée par l'aggravation du solde négatif avec les pays à économie centralisée et par la réduction de l'excédent avec les autres pays en développement non pétroliers.

● Le déficit avec l'Europe socialiste s'est creusé de 2 milliards de francs et celui avec l'U.R.S.S. de 1 milliard de francs. En ce qui concerne l'Union soviétique, si l'excédent agro-alimentaire s'est encore amélioré de 1,5 milliard de francs, en revanche le déficit énergétique a augmenté et l'excédent des biens d'équipement professionnel s'est réduit de près de 2 milliards de francs.

● La réduction de 10 milliards de francs du déficit avec les pays de l'OPEP provient de deux phénomènes opposés :

– l'aggravation de la facture énergétique avec l'OPEP de près de 3 milliards de francs, due à la hausse du dollar ;

– un gain de 12 milliards de francs dans l'excédent industriel, dû à des ventes d'Airbus.

● L'excédent réalisé sur les PVD hors OPEP diminue pour atteindre 10,8 milliards de francs.

Le déficit se creuse avec les nouveaux pays industrialisés d'Amérique, spécialement le Mexique (de - 2 à - 5 milliards de francs). En revanche, nous approchons de l'équilibre avec les nouveaux pays industrialisés d'Asie.

D'une manière plus générale, les excédents tendent à se réduire avec les pays les moins avancés (Afrique et Asie).

● L'excédent dégagé par les échanges de la France métropolitaine avec les D.O.M.-T.O.M. s'est surtout accru au cours des dernières années. De 1,2 milliard de francs en 1970, il est passé à 6 milliards de francs en 1980 et à plus de 13 milliards de francs en 1984. Cet accroissement de l'excédent a comme fondement essentiel l'augmentation des besoins en produits industriels de la France d'Outre-Mer.

## CHAPITRE II :

### La tendance récente : Une stabilisation du déficit autour de 20 milliards de francs

Les échanges extérieurs de la France ont été déficitaires de 18,2 milliards de francs au cours du premier semestre 1985 (en données brutes FAB-FAB).

Ce résultat, très voisin de celui du premier semestre de l'année 1984 (20,2 milliards) marque donc une inflexion dans le mouvement de rééquilibrage rapide de notre balance commerciale amorcé au début de l'année 1983.

(en milliards de francs)

Solde	6 mois 1984	6 mois 1985	85/84
Agro-alimentaire	8,3	13,3	+ 5,0
Energie	- 97,0	- 99,5	- 2,5
Industrie (y.c. Mat.militaire)	45,8	45,2	- 0,7
Divers	2,9	3,8	0,9
Total CAF/FAB	- 40	- 37,2	+ 2,8
Total FAB/FAB	- 20,2	- 18,2	+ 2

### I. UN MOUVEMENT DE REEQUILIBRAGE DE LA BALANCE COMMERCIALE AUJOURD'HUI MOINS RAPIDE.

Après un vigoureux redressement en 1983 puis en 1984, notre commerce extérieur a connu au cours du premier semestre 1985 une évolution plus étale en partie due à une conjoncture extérieure moins favorable.

En effet, malgré le ralentissement important de l'augmentation des prix en France, le différentiel d'inflation est resté défavorable par rapport à la plupart de nos partenaires et a pesé, parfois lourdement, sur la compétitivité-prix de nos produits, notamment à l'exportation.

Dans le même temps, le ralentissement de l'expansion aux Etats-Unis et au Japon, et la poursuite d'une faible croissance en Europe ont entraîné une moindre progression de la demande mondiale adressée à la France.

Enfin, les niveaux records atteints par la monnaie américaine, notamment au cours du premier trimestre, s'ils ont permis des gains de compétitivité importants pour les produits français sur certains marchés, ont lourdement pesé sur les prix de nos importations, libellés pour plus du tiers en dollars.

## II. UNE EVOLUTION SECTORIELLE DIFFERENCIEE.

Les comparaisons des résultats sectoriels au cours des premiers semestres 1984 et 1985 montrent une évolution nettement différenciée d'un poste à l'autre.

- Un nouveau record agro-alimentaire.

L'excédent agro-alimentaire s'est accru de 5 milliards de francs au cours du premier semestre par rapport au premier semestre 1984.

Cette évolution masque toutefois une dégradation de 1 milliard du résultat des industries agro-alimentaires, les échanges de produits agricoles ayant dégagé un excédent supplémentaire de **6 milliards de francs**.

Ce dernier résultat est dû notamment à l'essor des exportations céréalières (+ 4 milliards de francs), les très bonnes récoltes de la campagne qui s'achève étant allées de pair avec une vive demande étrangère.

- La facture énergétique s'est alourdie de 2,6 milliards de francs au cours du premier semestre, et ce malgré un important ralentissement en volume des importations au cours du second trimestre.

Cette aggravation résulte essentiellement du très haut niveau du cours de la devise américaine pendant le premier trimestre 1985, qui a contrecarré la baisse du prix du pétrole brut. Dans le même temps, la réorientation des importations énergétiques de la France vers des pétroles plus légers et plus chers limitait les effets attendus de la réduction du prix du baril.

● Un excédent industriel stabilisé dans l'ensemble à son niveau de 1984. L'analyse selon les différents postes ne montre que des évolutions de faible amplitude dans la comparaison des données brutes de semestre à semestre.

Toutefois, une étude menée sur la nature de nos échanges industriels fait apparaître pour la première fois un repli des livraisons liées aux grands contrats qui peut être estimé à 3 milliards de francs pour le premier semestre 1985.

**Dans l'ensemble**, les résultats douaniers pour le premier semestre 1985 montrent une légère amélioration par rapport à la même période de l'année précédente, qui est cependant sans rapport avec l'évolution très favorable qu'a connue notre commerce extérieur au cours des dernières années.

Le déficit de 2,6 milliards de francs enregistré en septembre porte donc à -20,6 milliards le déséquilibre du commerce extérieur français pour les neuf premiers mois de l'année. Dans ces conditions, on peut craindre que l'objectif du Gouvernement (ramener le déficit à -15 milliards de francs) soit impossible à atteindre.

## **DEUXIEME PARTIE**

### **LES CREDITS BUDGETAIRES DU COMMERCE EXTERIEUR**

En préambule, il faut d'abord signaler qu'il n'y a pas de document de synthèse permettant de récapituler l'effort de la Nation dans le domaine du commerce extérieur. Les crédits budgétaires et les moyens financiers qui lui sont consacrés sont répartis en trois fascicules budgétaires : celui des services économiques et financiers, celui des charges communes et celui des comptes spéciaux du Trésor.

Par ailleurs, certaines aides ne sont pas prises en compte dans le coût global. Afin d'avoir une vue plus précise du montant de celles-ci, il faudrait donc comptabiliser les aides non citées ou non quantifiées dans les documents officiels.

Sous cette réserve, les dépenses strictement budgétaires peuvent être regroupées sous trois rubriques :

– les moyens mis à la disposition des services et organismes chargés de promouvoir nos exportations ;

– l'ensemble des aides financières à l'exportation (garanties, assurances, bonifications d'intérêt) ;

– les prêts publics consentis aux exportateurs français ou aux Etats étrangers qui commercent avec la France.

## CHAPITRE I

### Les crédits des services et organismes chargés de promouvoir nos exportations.

#### I.- LES SERVICES DE L'EXPANSION ECONOMIQUE A L'ETRANGER.

Les crédits budgétaires prévus à cet effet dans le fascicule des « Services économiques et financiers » sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

(en millions de francs)	1985	1986	Variation %
<b>1. Dépenses de fonctionnement</b>			
- personnel	588,6	630,9	+ 7,2
- matériel et remboursement de frais (chap. 34-82)	193,1	215,4	+ 11,5
- divers (chap. 37-94)	0,1	0,1	-
<b>2. Dépenses en capital</b>			
- chapitre 57-10 (C.P.)	1,12	1,0	- 10

##### a) Les dépenses de fonctionnement.

Avec une dotation globale de 846,4 millions de francs, elles marquent une progression de 8,3 % par rapport à 1985.

Les mesures nouvelles, soit + 48,2 millions de francs, recouvrent essentiellement :

- un ajustement des rémunérations du personnel contractuel de nationalité française (+ 12,2 millions de francs) ;

– l'inscription de 3,9 millions de francs permettant d'orienter 35 volontaires du service national actif vers des postes d'expansion économique à l'étranger ;

– la création de nouveaux postes à Shangai et Canton (+ 3 millions de francs) et la poursuite de l'informatisation des postes d'expansion économique (+ 6 millions) ;

– la revalorisation des crédits de matériel et remboursement de frais (+ 12,4 millions de francs) et des rémunérations du personnel étranger (+ 8,7 millions de francs), qui est rendue nécessaire par l'évolution des taux de change.

En matière de personnel, on notera la transformation de 36 emplois de catégorie B en 25 emplois de catégorie A. Parallèlement, les mesures de redéploiement des effectifs se traduisent par la suppression de 8 emplois.

Votre Rapporteur estime que l'ouverture progressive du marché chinois sera sans doute un élément déterminant dans l'évolution du commerce mondial au cours des prochaines années. A cet égard, la création de postes d'expansion économique à Shangai et Canton permettra d'affirmer la présence française.

*b) Les dépenses en capital* marquent une nette régression par rapport à 1985 (– 10 % en crédits de paiement).

En conséquence, les acquisitions et aménagements de locaux ou bâtiments administratifs seront financés par fonds de concours pour un montant de 16,5 millions de francs.

Rappelons que les D.R.C.E. ont pour mission de soutenir l'exportation des entreprises françaises et notamment celles dont le siège et l'activité se trouvent à l'étranger. Elles sont également chargées de l'instruction directe des dossiers de l'assurance prospection.

## II.- LES ORGANISMES DE PROMOTION DE NOTRE COMMERCE EXTERIEUR.

Les subventions destinées à ces organismes sont inscrites au budget du ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, section « Services financiers ».

(en millions de francs)	1985	1986	Variation en %
- Participation à des expositions internationales (chap.42-80-10)	26,1	15,1	- 42,1
- Centre français du commerce extérieur et foires			
-dont :			
CFCE (1)	145,5	156,1	+ 7,2
CFME (2)	59,16	59,16	-
BIE/BITD (3)	0,32	0,41	+ 28
- Coopération technique - ACTIM (chap. 44-88)	145,8	159,4	+ 9,3
<b>Total</b>	<b>376,9</b>	<b>390,17</b>	<b>+ 3,5</b>

(1) Centre français du Commerce extérieur.

(2) Comité français des manifestations économiques à l'étranger.

(3) Bureau international des expositions. Bureau international des tarifs douaniers.

La clôture de l'exposition de Tsukuba (Japon) explique la sensible régression des crédits destinés à financer la participation de la France aux manifestations internationales (- 11 millions de francs).

### 1. Le Centre français du commerce extérieur.

La subvention qui lui est destinée s'élèvera à 156,1 millions de francs, marquant ainsi une progression de 7,2 % par rapport à 1985.

On rappellera qu'en 1983 et 1984, les prestations du centre ont été aménagées pour mieux répondre aux besoins des exportateurs en matière d'information, de conseil et de promotion des ventes à l'étranger.

Les actions conduites dans le **domaine de l'information** permettent aux entreprises exportatrices d'accéder à une information plus large tout en assurant une meilleure exploitation.

A cet égard, on notera que le C.F.C.E. est connecté depuis juin 1984 à la banque de données sur le commerce international « COMTRADE » des Nations Unies.

En outre, la diffusion informatisée d'informations sur les marchés étrangers se fait par l'intermédiaire du système « TELEMAQUE ». Divers projets sont à l'étude pour renforcer cette structure. On citera en particulier la mise en place d'un système de références documentaires, et la constitution d'une banque de données par pays.

**Le conseil aux entreprises exportatrices** est assuré par la Direction des produits agricoles (D.P.A.) et la Direction des Industries et Services (D.I.S.). La création de la D.I.S. se situe d'ailleurs au coeur de la réforme intervenue en 1982 et son bilan d'actions depuis cette date s'avère particulièrement positif.

**En matière de promotion à l'étranger**, le C.F.C.E. conduit des opérations légères (missions, test de produits...) ou lourdes (expositions, salons spécialisés).

## **2. Le Comité français des manifestations économiques à l'étranger.**

Ses crédits restent stables à 59,16 millions de francs. On précisera toutefois qu'en cours d'année, une partie de la dotation du CFCE, – dont il constitue une annexe – lui est rétrocédée. Sa mission est d'aider les entreprises françaises qui participent à des expositions et foires à l'étranger.

## **3. L'Agence pour la coopération technique industrielle et économique (ACTIM)**

Sa dotation progresse de 10,9 % pour atteindre 138,17 millions de francs.

Cet établissement dont l'activité s'exerce à la fois dans le cadre bilatéral et multilatéral, informe les décideurs étrangers sur les possibilités technologiques de l'industrie française et forme un certain nombre de spécialistes étrangers, utilisateurs de techniques et d'équipements français. Il fera porter ses efforts sur les pays développés tout en maintenant ses actions sur les pays en voie de développement. Il doit renforcer sa présence dans les régions.

## CHAPITRE II

### Les aides financières à l'exportation

Les aides directes ou indirectes à l'exportation sont multifrmes et leur recensement exact n'est pas chose aisée.

Le tableau suivant, élaboré par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, permet cependant d'apprécier leur évolution.

#### Coût budgétaire

(en millions de francs).

	1980	1981	1982	1983	1984
<b>AIDE AUX GRANDS CONTRATS</b>					
(1) Bonification, Trésor	2.462	4.414	5.052	5.594	5.515
(2) Réescompte Banque de France (coût extra-budgétaire)	4.041	7.181	8.319	6.600	6.035
(3) Garantie du risque économique	650	970	520	1.070	1.000
(4) Fonds ingénierie	0	0	0	25	26
(5) Assurance-crédit COFACE	900	110	644	1.200	-1.000
(A) SOUS-TOTAL	8.053	12.675	14.535	14.489	11.576
(6) Prêts du Trésor	1.201	2.489	2.597	2.257	2.000
(B) TOTAL (A) + (6)	9.254	15.164	17.132	16.746	13.576
<b>AIDE AU COMMERCE COURANT</b>					
(7) Assurance-prospection	82	118	160	295	442
(8) Crédits de politique commerciale	0	0	50	70	150
(C) TOTAL	82	118	210	365	592
(D) TOTAL PROCEDURES (B) + (C)	9.336	15.282	17.342	17.111	14.168
(E) TOTAL ORGANISMES	600	652	821	911	1.071
(F) TOTAL GENERAL (D) + (E)	9.936	15.934	18.163	18.022	15.239
(G) TOTAL BUDGET (F) - (2)	5.895	8.753	9.844	11.422	9.204

Source : DREE - Politique financière - Coopération et développement.

Alors que le commerce courant représente 85 % des exportations, il apparaît que ce sont les grands contrats qui absorbent la majeure partie des aides. Encore faut-il préciser que certains mécanismes n'ayant pas de coût budgétaire permettent d'accentuer l'effort en faveur du commerce courant, qui reste le point de passage obligé d'un rétablissement de nos échanges extérieurs.

## **I.- LES BONIFICATIONS D'INTERETS SUR CREDITS A L'EXPORTATION.**

Ce dispositif permet aux exportateurs français d'offrir à leurs acheteurs des conditions de paiement analogues à celles de leurs concurrents étrangers.

A cet égard, on relève deux procédures qui s'inscrivent dans le cadre des aides aux grands contrats :

### **1. Le réescompte auprès de la Banque de France.**

Le réescompte par la Banque de France au taux privilégié de 4,5 % (ou de 6 % ou de 7,5 %) ne constitue pas un coût budgétaire. Une appréciation des moins-values que représente cette procédure pour la Banque peut être tentée en multipliant l'encours moyen des créances réescomptées par l'Institut d'émission, par la différence entre le taux moyen du marché monétaire au jour le jour et le taux du réescompte applicable en l'espèce (4,50 %, 6 % ou 7,50 %).

Ainsi défini, le « coût d'opportunité » a encore régressé en 1984, puisqu'il est revenu de 8.320 millions de francs en 1982 à 6.600 millions de francs en 1983 et à 6.035 millions de francs en 1984 (- 10 % environ). Ce résultat est imputable à la décade des taux sur le marché monétaire et au tassement de l'encours sur la fraction « mobilisable » des crédits à moyen terme.

### **2. Les bonifications d'intérêt accordées par l'Etat. (Compte du Trésor – B.F.C.E.)**

Le compte de gestion Trésor – B.F.C.E. concerne cinq compartiments de crédits différents :

a) *Les préfinancements à taux stabilisé (P.F.T.S.)* qui permettent à un exportateur de biens d'équipement de financer à taux fixe son découvert de trésorerie pendant toute la période de fabrication. La bonification du Trésor est alors égale à la différence entre le taux du marché monétaire et celui du crédit accordé par les banques.

b) *Les paiements progressifs* qui sont des crédits relais entre la naissance de la créance et l'achèvement des responsabilités actives de l'exportateur.

c) *La fraction à plus de sept ans* des crédits à l'exportation en francs et en devises. Le coût pour le Trésor dépend des taux pratiqués sur les marchés obligataires français, ainsi que de l'évolution des taux de change.

d) *Les accords de consolidation de dettes* conclus avec nos débiteurs étrangers, et dont la bonification répond aux mêmes critères que ceux définis pour la fraction à long terme des crédits exportateurs.

e) *La stabilisation des crédits* en devises refinancés en francs dont la charge dépend de l'écart entre le taux du crédit et le taux à six mois de la devise considérée.

Le tableau suivant retrace, pour trois années, le montant total engagé au titre de ces diverses interventions, ainsi que leur coût budgétaire.

(en millions de francs)

	1982	1983	1984
Total des encours engagés.....	77.900	101.000	116.200
Coût budgétaire .....	5.090	5.594	5.526
Taux moyen du marché monétaire .....	14,88	12,50	11,74

Le coût pour l'Etat fait l'objet d'un crédit évaluatif inscrit au chapitre 44-98 (article 38) du budget des Charges communes.

Compte tenu de l'évolution prévisible des taux de change et des taux d'intérêt, ce chapitre sera doté de 3.875 millions de francs en 1986, soit une diminution de 325 millions de francs par rapport à l'année dernière.

Ce crédit devrait permettre d'assurer le paiement des bonifications d'intérêt sur un encours de 125 milliards de francs.

## II.- LA COUVERTURE DES RISQUES A L'EXORTATION.

Les divers risques à l'exportation font l'objet de trois sortes de garanties.

Le tableau suivant retrace, pour les deux dernières années, les dotations prévues à ces titres dans le budget des Charges communes (chapitre 14-01).

(en millions de francs)	1985	1986	Variation en %
- Garantie pour risques économiques (art. 60)	1.000	1.000	-
- Garantie d'assurances prospection et foires (art. 71)	595	650	+ 9,2
- Garantie d'assurance crédit (art. 72)	0	0	-
Total	1.595	1.650	+ 3,4

### 1. La garantie pour risques économiques.

Elle a pour objet de couvrir l'exportateur durant la période d'exécution du contrat contre toute hausse des coûts de fabrication au-delà d'un certain seuil. Elle est obtenue moyennant le paiement d'une prime.

Entre 1982 et 1984, la charge budgétaire est passée de 520 millions de francs à 1 milliard de francs, traduisant ainsi une accélération des versements pour les contrats conclus en 1979 et 1980.

Les nouvelles opérations prises en garantie s'effectuent quant à elles pratiquement à coût nul, compte tenu du niveau du taux de franchise et de la politique de désinflation conduite par le Gouvernement.

Dans ce contexte, la stabilisation de la dotation à un haut niveau (1 milliard de francs) permettra de résorber en partie le retard constaté dans la liquidation des indemnités dues aux exportateurs.

## **2. L'assurance prospection et l'assurance foire.**

Conformément à la volonté du Gouvernement de favoriser le commerce courant sur les pays développés par les petites et moyennes entreprises, le nombre de dossiers et le montant des budgets couverts se sont fortement accrus, renchérisant en conséquence le coût de la procédure.

Le montant des nouvelles opérations garanties s'est accru de 30 % environ entre 1983 et 1984. Deux tiers des entreprises aidées sont des P.M.E. Le total des budgets garantis a dépassé le milliard de francs en 1984. Le coût budgétaire de l'assurance-prospection a suivi une évolution comparable, passant de 160 millions de francs en 1982 à 260 millions de francs en 1983 et à 442 millions de francs en 1984. Les perspectives pour l'année 1985 font état d'un coût budgétaire de 650 millions de francs.

Ce coût est le reflet d'une politique volontariste du Gouvernement en vue de favoriser l'effort d'exportation des entreprises, notamment les P.M.E. d'une part, et l'étalement dans le temps des conséquences budgétaires des décisions prises, d'autre part.

Sur le plan géographique, la procédure vise essentiellement la prospection des marchés des pays développés, notamment les Etats-Unis.

Cette procédure a été étendue aux secteurs du tourisme et des transports afin d'amener de nouvelles couches de bénéficiaires.

## **3. L'assurance crédit.**

Cette garantie accordée par la Compagnie Française d'assurance pour le commerce extérieur (COFACE) permet d'assurer les entreprises contre les risques extraordinaires qu'elles encourent à l'occasion d'opérations d'exportations (risques politiques, monétaires, catastrophes).

Comme lors des trois années précédentes, le projet de budget ne prévoit aucune dotation à ce titre. Il convient cependant de remarquer que, pour la première fois depuis de nombreuses années, la COFACE a pu présenter un exercice bénéficiaire (+ 1,1 milliard de francs contre - 3,7 milliards de francs en 1983).

Cet excellent résultat s'explique par la conjugaison de trois phénomènes, résumée dans le tableau suivant :

**Résultats des activités de la COFACE  
pour le compte de l'Etat**

(en MF)	1981	1982	1983	1984
I - Primes émises.....	1 810	2 077	2 951	3 532
II - Indemnités versées .....	- 3 912	- 6 413	- 9 493	- 8 982
III - Récupération et bénéfices de change .....	2 148	2 042	3 308	7 283
IV - Frais généraux et divers .....	- 122	76	- 498	- 669
<b>V - Résultat technique (I - II + III - IV) .</b>	<b>- (76)</b>	<b>-(2 370)</b>	<b>-(3 752)</b>	<b>+ (1 164)</b>
<b>VI - Coût total de l'assurance-crédit (Versements nets du TRESOR à la COFACE).....</b>	<b>110</b>	<b>644</b>	<b>1 200</b>	<b>- 1 000</b>

On constate en effet :

- un doublement des récupérations, principalement dû aux accords de consolidation ;

- un triplement des bénéfices de change ;

- une accélération de la perception des primes.

En revanche, les indemnités totales se stabilisent à un niveau très élevé (8,98 milliards).

L'année 1984 a été marquée par une reprise du rythme de croissance de signature des grands contrats vers le deuxième semestre, mais il ne faut pas en tirer des conclusions trop optimistes car ce sursaut est dû à des affaires ponctuelles importantes (par exemple contrat militaire sur Arabie Saoudite). L'effort financier semble donc connaître un palier compte tenu des facteurs tant internes qu'externes.

Les années 1985 et 1986 vont voir se développer la mise en place de refinancements dans le cadre d'accords de consolidation. Ils permettront, en contrepartie du coût de bonification des crédits correspondants, de limiter le montant des indemnités versées par la COFACE. Par ailleurs, ces années 1985 et 1986 verront certainement la baisse des bonifications du Trésor du fait que les taux des crédits tendent à rejoindre ceux du marché.

### CHAPITRE III

#### Les prêts publics à l'exportation

Ces prêts sont regroupés dans divers comptes spéciaux du Trésor. Leur solde net est indiqué dans le tableau ci-dessous :

(en millions de francs)

	1984	1985	Variation 85/86
<b>Comptes spéciaux du Trésor</b>			
1. Compte de règlement avec les gouvernements étrangers (charge nette) :			
- consolidation des dettes commerciales (905-08)	- 435	- 423	+ 12
2. Compte de prêts (charge nette) :			
- prêts à la BFCE (903-06)	-	-	-
- prêts à des états étrangers pour l'achat de biens d'équipement (903-07)	3.100	2.390	- 710

N.B. : le signe + indique un accroissement de la dépenses nette à la charge du Trésor ; le signe - indique une diminution de la charge nette du Trésor (excédent de ressources).

## **I.- LA CONSOLIDATION DES DETTES COMMERCIALES DES PAYS ETRANGERS.**

(Compte 905-08)

Ce compte retrace la charge de la consolidation des dettes commerciales des pays étrangers et résultant d'accords signés avant juillet 1981.

En effet, il convient de rappeler qu'en application des dispositions de l'article 30 de la loi de finances rectificative n° 81-734 du 31 août 1981, le refinancement des accords de consolidation conclus après juillet 1981 est normalement assuré par la BFCE.

Ainsi, pour 1986, les opérations à effectuer en application des accords conclus avant juillet 1981 devraient se solder par un excédent de recettes de 423 millions de francs au bénéfice du Trésor.

## **II. - LES PRETS DU TRESOR A DES ETATS ETRANGERS EN VUE DE FACILITER L'ACHAT DE BIENS D'EQUIPEMENT.**

(Compte n° 903-07)

Ce compte retrace les prêts consentis par le Trésor à divers pays étrangers afin de faciliter l'achat par les pays en voie de développement, à des conditions financières extrêmement favorables, de biens et services français.

L'activité de ce compte permet donc la mise en oeuvre d'une partie importante de notre aide bilatérale aux pays en voie de développement.

Le décalage accru existant entre la signature du protocole et le tirage effectif sur le crédit par l'emprunteur génère régulièrement des reports importants (2,3 milliards de francs en 1984). Pour 1986, le Trésor sera en mesure de signer des prêts pour un montant équivalent à celui retenu pour 1985.

### **III. – LES PRETS A LA BFCE POUR LE FINANCEMENT D'ACHATS DE BIENS D'EQUIPEMENT PAR DES ACHETEURS ETRANGERS**

(Compte n° 903-06)

Le compte n° 903-06 a pour objet de retracer les prêts que le Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget est autorisé à consentir en cas de besoin à la Banque française du commerce extérieur en vue de faciliter le financement de biens d'équipement par des acheteurs étrangers.

Or, jusqu'à présent, la B.F.C.E. ne s'est pas trouvée dans l'obligation de présenter une demande de prêt, comme elle serait fondée à le faire en cas d'urgence.

En conséquence, pour 1986, aucun crédit n'est inscrit à ce titre.

Au cours de sa séance du 12 novembre 1985, la Commission a procédé, sur le rapport de **M. Tony Larue**, rapporteur spécial, à l'examen des crédits du commerce extérieur pour 1986.

La Commission a décidé de proposer au Sénat **de ne pas adopter** les crédits du Commerce extérieur pour 1986.